



communauté de l'auxerrois

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant PLH & PDM

Pièce 1 – Diagnostic et État initial de l'environnement

*Version 1.0*

Une démarche accompagnée par :

- atopia,
- Cittanovà,
- ITEM,
- Espacité,
- *Chambre d'Agriculture*
- *Palabreo*
- Adaltys.

Document de travail

## SOMMAIRE

### Table des matières

SOMMAIRE .....	3	Entreprises.....	27
Lexique .....	5	Humain.....	28
Glossaire des abréviations .....	7	Filières .....	29
Territoires.....	10	Vue d'ensemble .....	29
L'occupation du sol de la CAA .....	10	Les filières végétales alimentaires .....	29
Le potentiel agronomique des sols .....	13	La viticulture.....	29
Les paysages agricoles de la CAA .....	15	Les fruits et légumes .....	30
Les paysages à dominante Grandes cultures des plateaux .....	16	Les grandes cultures .....	30
Un paysage de prairies autour du Ru de Baulche.....	17	Les filières végétales non alimentaires.....	31
Un paysage viticole typique, autour d'Irancy	18	Les filières animales.....	32
Le paysage des cerisaies du Sud de l'Auxerrois .....	18	La filière lait.....	32
Les friches agricoles .....	19	Les filières viandes .....	33
Productions.....	20	Diversification et alimentation .....	34
Les marques et certifications .....	21	La diversification des exploitations.....	34
L'agriculture biologique.....	21	La transformation à la ferme .....	34
Les signes de qualité .....	22	La commercialisation .....	34
La certification environnementale.....	23	L'agritourisme .....	35
Les énergies renouvelables.....	24	Le réseau Bienvenue à la ferme .....	35
L'énergie éolienne.....	24	La résilience alimentaire de l'Auxerrois.....	36
L'énergie solaire .....	26	Environnement.....	38
La méthanisation .....	26	L'agriculture et l'eau .....	38
		Les principaux usages de l'eau en agriculture .....	38
		L'état des cours d'eau et les actions agricoles .....	39
		L'eau souterraine.....	39
		L'agriculture et la biodiversité.....	40
		Zoom sur l'agroforesterie .....	40

L'agriculture face au changement climatique..41

Contexte général.....41

Enjeux pour les principales productions.....42

Document de travail

## Lexique

### A

#### Aléa

Evènement imprévisible. L'agriculture est soumise à des aléas climatiques de plus en plus fréquents, tels que les sécheresses, les inondations ou encore le gel tardif.

#### Assolement

Ensemble des cultures produites sur une exploitation pour une même campagne agricole.

#### Atelier de diversification

Introduction de productions nouvelles sur une exploitation (type d'élevage, culture spécifique)

### B

#### Bâtiment agricole

Bâtiment abritant des activités en relation avec une ou plusieurs étapes de la maîtrise et de l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal (ex. : bâtiment d'élevage, bâtiment de stockage pour le foin, le matériel ou les effluents, bâtiment de transformation...).

### C

#### Culture intermédiaire à vocation énergétique

Culture à croissance rapide cultivée entre deux cultures principales annuelles successives, dans un but de production de biomasse pour la production d'énergie.

#### Couvert

Type de culture, principale ou intermédiaire, qui est implantée sur la parcelle.

### I

#### Intrants

Tous les produits apportés aux terres et aux cultures, qui ne sont pas présents naturellement ou en quantité suffisante dans le sol. On retrouve dans les intrants tous les fertilisants (engrais et amendements) ainsi que les produits phytosanitaires de la famille des pesticides.

### P

#### Pédopaysages

Représentation cartographique des différents types de sols d'un territoire, formant un paysage invisible à nos yeux car sous-jacent à la couverture végétale. La connaissance du pédopaysage d'un territoire permet d'adapter les cultures et les pratiques.

#### Polyculture - élevage

Système de production agricole combinant une ou plusieurs cultures, destinée(s) à la vente et/ou à l'alimentation des animaux, et au moins une activité d'élevage.

### S

#### Services de remplacement

Structures permettant d'employer de la main d'œuvre en remplacement des exploitants absents pour maladie, implication dans des structures professionnelles, formation etc.

### Surface agricole utile

C'est la surface agricole utilisée par l'agriculture. Elle comprend les grandes cultures (céréales, fourrages...), les superficies toujours en herbe, les légumes frais, les cultures permanentes (vergers...), les jachères non aidées et celles indemnisées, les jardins familiaux et vergers familiaux.

Document de travail

## Glossaire des abréviations

### A

**AMAP : Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne**

Forme de commercialisation en circuit court. Il s'agit d'un partenariat entre un groupe de consommateurs et un agriculteur, qui propose des paniers réservés à l'avance.

### B

**BAC : Bassin d'alimentation de captage**

Zone en surface sur laquelle l'eau qui s'infiltre ou ruisselle alimente le captage. L'extension de ces surfaces est généralement plus vaste que celle des périmètres de protection de captage. Cette zone est délimitée dans le but principal de lutter contre les pollutions diffuses risquant d'impacter la qualité de l'eau prélevée par le captage. (Source : BRGM)

### C

**CIVE : Culture Intermédiaire à Vocation Energétique**

Culture à croissance rapide cultivée entre deux cultures principales annuelles successives, dans un but de production de biomasse pour la production d'énergie.

**CUMA : Coopérative d'utilisation de matériel agricole**

Société coopérative agricole régie par les dispositions du livre V du Code rural, ayant pour objet l'utilisation en commun par des agriculteurs de tous moyens propres à faciliter ou à développer leur activité économique, à améliorer ou à accroître les résultats de cette activité.

### E

**ERC : Eviter – Réduire – Compenser**

Le principe ERC impose pour les projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements publics ou privés qui, par leur nature, leurs dimensions ou leur localisation, sont susceptibles d'avoir des conséquences négatives importantes sur l'économie agricole, font l'objet d'une étude préalable comprenant au minimum une description du projet, une analyse de l'état initial de l'économie agricole du territoire concerné, l'étude des effets du projet sur celle-ci, les mesures envisagées pour éviter et réduire les effets négatifs notables du projet ainsi que des mesures de compensation collective visant à consolider l'économie agricole du territoire.

- Eviter : si cela est possible, revoir la localisation du projet

- Réduire : diminuer l'emprise du projet et le redimensionner pour optimiser le foncier impacté

- Compenser : pour les impacts résiduels sur l'économie agricole

Il conviendra de présenter son projet au préfet qui va la transférer à la CDPENAF afin que celle-ci donne un avis purement consultatif mais tout de même obligatoire.

### G

**GIEE : Groupement d'Intérêt Economique et Ecologique**

Groupements d'agriculteurs favorisant l'émergence de dynamiques collectives prenant en compte à la fois des objectifs économiques et des objectifs environnementaux, en favorisant la mise en place de dynamiques au niveau local.

## ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) font l'objet d'une réglementation spécifique dont les fondements datent de la loi du 19 juillet 1976 sur les installations classées, désormais codifiée dans des articles du titre I du livre V du Code de l'Environnement (partie législative).

La réglementation porte sur les activités présentant un impact potentiel pour l'environnement ; une nomenclature existe pour les exploitations agricoles et concerne les élevages à effectif moyen élevé qui disposent d'un arrêté ministériel spécifique pour chaque catégorie d'élevage, prise en vertu de la loi du 19/07/1976.

Ce sont des installations qui peuvent présenter des dangers ou inconvénients pour la commodité du voisinage, la santé, la sécurité et la salubrité publiques, l'agriculture, la protection de la nature et de l'environnement ou la conservation des sites et des monuments (art. L 511-1 du Code de l'Environnement).

## P

### PAC : Politique Agricole Commune

La politique agricole commune (PAC) est une politique mise en place à l'échelle de l'Union européenne. À l'origine, elle est fondée principalement sur des mesures de contrôle des prix et de subventionnement, visant à moderniser et développer l'agriculture. Elle est mise en œuvre par la Direction Générale « Agriculture et développement rural » de la Commission européenne. Au niveau français, elle est exécutée principalement via deux offices agricoles sous tutelle du ministère de l'Agriculture (l'Agence de services et de paiement et France AgriMer).

Prévue par le traité de Rome du 25 mars 1957 et entrée en vigueur le 14 janvier 1962, la PAC a, depuis, beaucoup évolué. Elle consiste aujourd'hui en deux piliers : le premier pilier, un soutien du marché, des prix et des revenus agricoles, et le second pilier, le développement rural, créé en 1992.

### PBS : Production Brute Standard

La Production Brute Standard décrit un potentiel de production des exploitations selon le type de production et selon des coefficients représentant la valeur de la production potentielle par hectare ou par tête d'animal présent hors toute aide. Elle est exprimée en euros. Leur valeur est généralement régionalisée.

## R

### RGA : recensement général agricole

Recensement organisé tous les 10 ans, permettant d'établir des statistiques sur le nombre d'exploitations, les orientations technico-économiques des communes, les surfaces agricoles utilisées, les productions et surfaces concernées, les surfaces toujours en herbe et les surfaces herbagères principales à l'échelle des communes.

### RPG : Registre Parcellaire Graphique

Référentiel qui répertorie toutes les parcelles agricoles déclarées chaque année par les agriculteurs français à la PAC (superficie, délimitation et type de couvert).

## S

### SAU : Surface agricole utile

C'est la surface agricole utilisée par l'agriculture. Elle comprend les grandes cultures (céréales,



fourrages...), les superficies toujours en herbe, les légumes frais, les cultures permanentes (vergers...), les jachères non aidées et celles indemnisées, les jardins familiaux et vergers familiaux.

## T

### TYPESOL

Base de données cartographique des différents types de sol sur le territoire de l'ancienne région Bourgogne.

## U

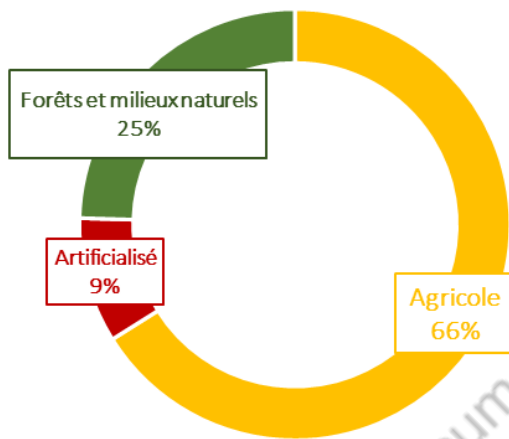
### UGB : unité gros bétail

Unité de référence permettant d'agréger le bétail de différentes espèces et de différents âges en utilisant des coefficients spécifiques pour chaque type d'animal. L'unité standard utilisée pour le calcul du nombre d'unités de gros bétail (= 1 UGB) est l'équivalent pâturage d'une vache laitière. (Source : Eurostat)

## Territoires

### L'occupation du sol de la CAA

Le territoire de l'Auxerrois, avec une surface totale de 43 790 ha, est urbanisé à hauteur de 9 %, ce qui est très supérieur à la moyenne départementale de 3,4%. Le poids de l'agriculture y est également très important. Comme le montre le graphique suivant, l'agriculture, englobant les diverses cultures annuelles, la viticulture et les prairies, occupe 66% de la surface totale du territoire, ce qui est similaire à la moyenne départementale.



#### Répartition selon le type d'occupation du sol

Source : Corine Land Cover 2018

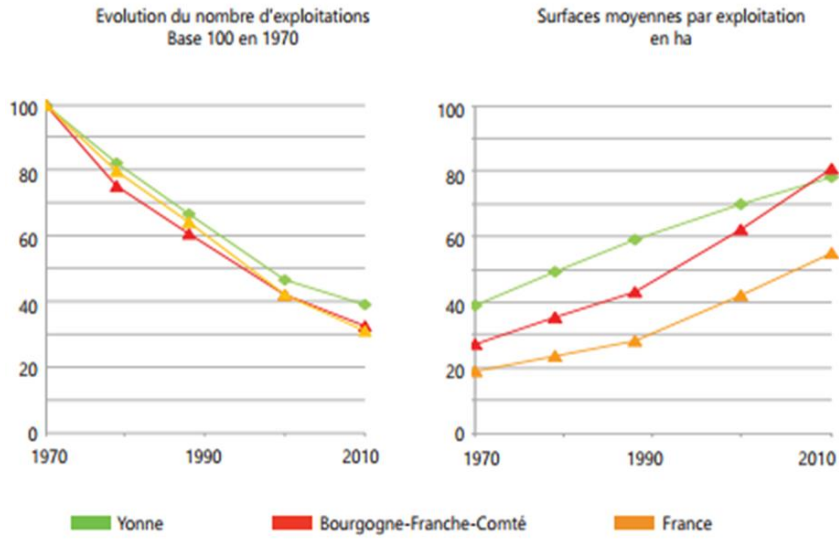
L'activité agricole est importante en termes de productions, de filières, de nombre d'exploitations, de diversification et de signes de qualité.

L'agriculture est plurielle tant par les productions que les modes de commercialisation ou les formes d'exploitations donc riche à bien des égards.

Le territoire de la CAA est couvert par deux petites régions agricoles, les Vallées au Nord et les Plateaux de Bourgogne au Sud. Les Plateaux de Bourgogne sont une suite de plateaux calcaires coupés par de nombreux vallonnements formant de petites collines aux pentes sèches propices à la viticulture. Les sols sont peu profonds et présentent généralement un faible potentiel agronomique. On y retrouve principalement de grandes parcelles de cultures céréalières. C'est aussi dans cette petite région agricole que sont situées les communes viticoles de l'Auxerrois. Dans la petite région agricole des Vallées, les sols sont plus profonds et présentent un meilleur potentiel agronomique.

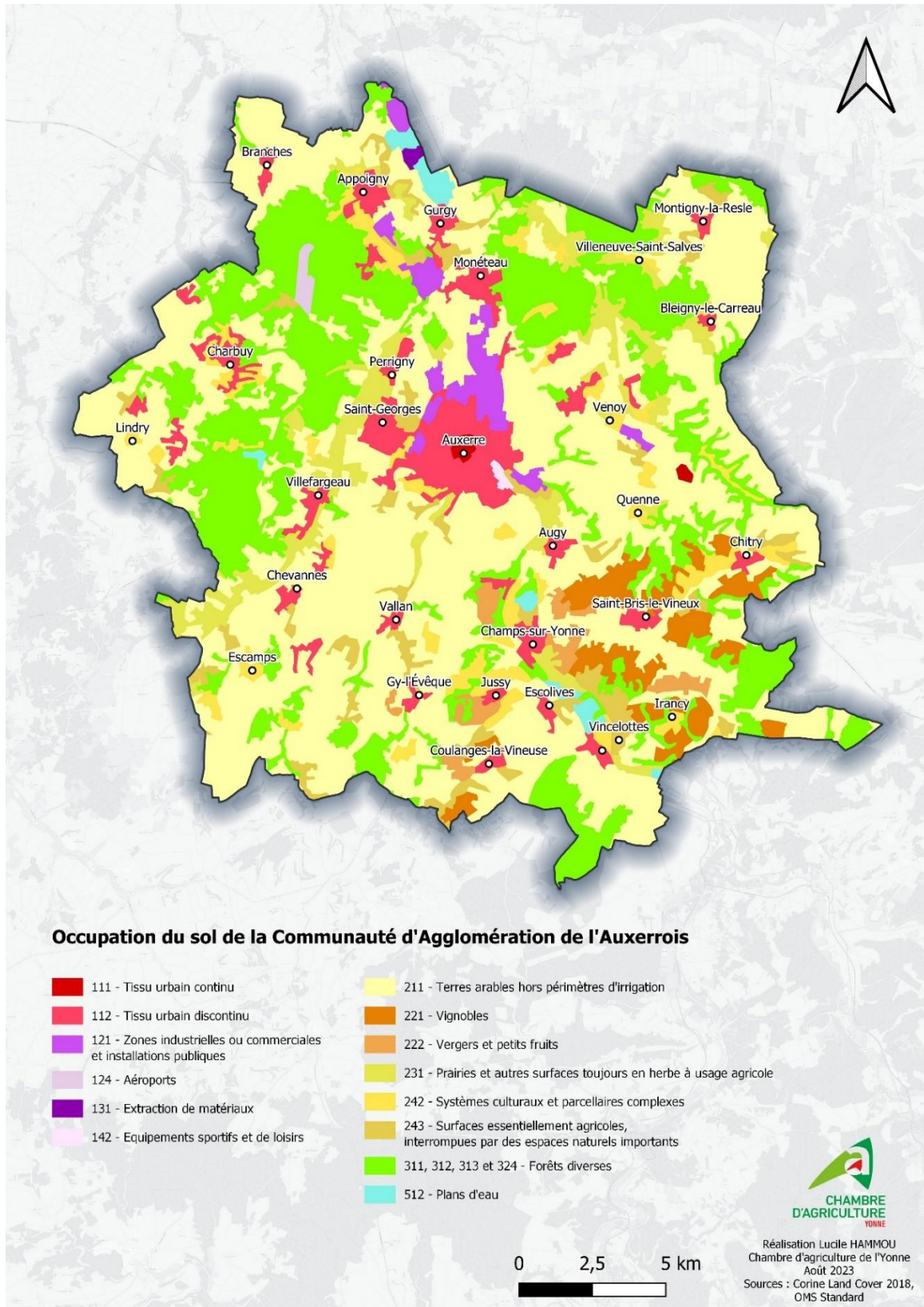
Le territoire est doté de **XX** entreprises agricoles, pour **XX** chefs d'exploitation. Comme sur les autres territoires, que ce soit au niveau national, régional ou départemental, le territoire de l'Auxerrois voit depuis les dernières décennies une tendance claire à la diminution du nombre d'exploitations et à l'augmentation de la surface moyenne des exploitations. Cependant, le phénomène d'agrandissement se stabilise dans l'Yonne. En particulier grâce au développement des ateliers de diversification qui se développent et viennent compléter les revenus des exploitations céréalières.

## PLUi-HD de l'Auxerrois



Données RGA de 1970 à 2010 – Synthèse Chambre d'agriculture de l'Yonne

Document de travail



Carte de l'occupation du sol de la CAA selon Corine Land Cover 2018

Source : Chambre d'agriculture de l'Yonne

## Le potentiel agronomique des sols

Le potentiel agronomique des sols est déterminé grâce au croisement de données des pédopaysages\* et de références agronomiques (rendement moyen en blé).

Ces données proviennent du Référentiel Régional Pédologique de l'Yonne (RRP), en recherchant toutes les UCS concernées par les Petites Régions Naturelles. Le travail sur les données pédologiques a été fait en trois temps, avec l'identification des UCS, le choix de l'UTS dominante dans chaque UCS puis celui de 8 critères pédologiques pour chaque UTS, critères issus du référentiel Donesol ou d'analyses de sols locales (résultats de l'ancien laboratoire d'analyses IDEA) : la position dans le paysage, la texture dominante en surface, l'état calcaire, la perméabilité, l'état hydrique, l'épaisseur du sol, la profondeur d'enracinement et le rendement optimal en blé. Ces dernières données proviennent de TYPESOL.

La culture du blé est retenue car elle est présente sur tous les types de sol et permet donc d'avoir une représentation globale pour un secteur de la taille de l'Auxerrois. Les rendements moyens de référence « Blé » ont été établis à partir de compilations de données agronomiques du service technique « Grandes cultures » de la chambre d'agriculture de l'Yonne pour chacun des sols de l'Yonne.

Le croisement de ces données a permis d'établir 4 catégories de potentiel agronomique pour la culture de blé, allant de fort à très faible. Les sols urbanisés ne sont pas pris en compte dans cette étude car l'échelle au 1/200 000ème ne permet pas leur étude fiable.

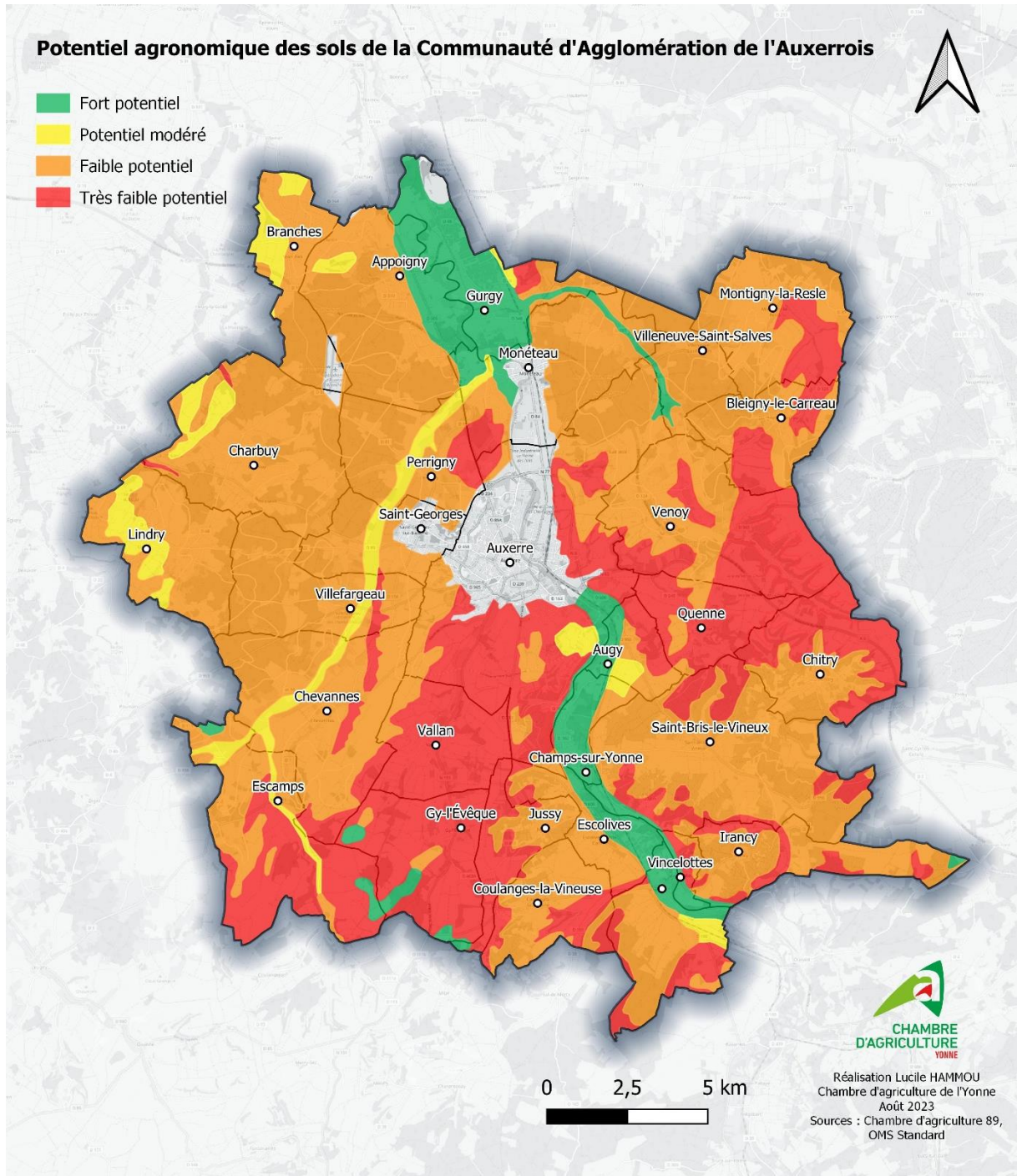
### **L'identification des potentiels agronomiques des sols permet d'approcher leur capacité à une diversité culturelle.**

Sur les sols à potentiels fort et modéré, l'adaptation de très nombreuses cultures est possible avec un bon niveau de production. Cela permet une adaptabilité des productions selon les diverses filières et les marchés de commercialisation. Ces

sols donnent une sécurité économique globale des exploitations agricoles qui les cultivent.

Sur les sols à très faibles et faibles potentiels agronomiques, l'équilibre économique des exploitations de polyculture est fragile car le choix des cultures et des systèmes de production est limité. Cependant, certaines productions peuvent être très adaptées et avoir un bon niveau de rémunération économique. C'est le cas de la viticulture, majoritairement implantée sur les sols à très faible potentiel. Cependant, en cas de problème sur cette production (sanitaire, marchés ou politique commerciale), la possibilité de diversification culturelle est très faible.



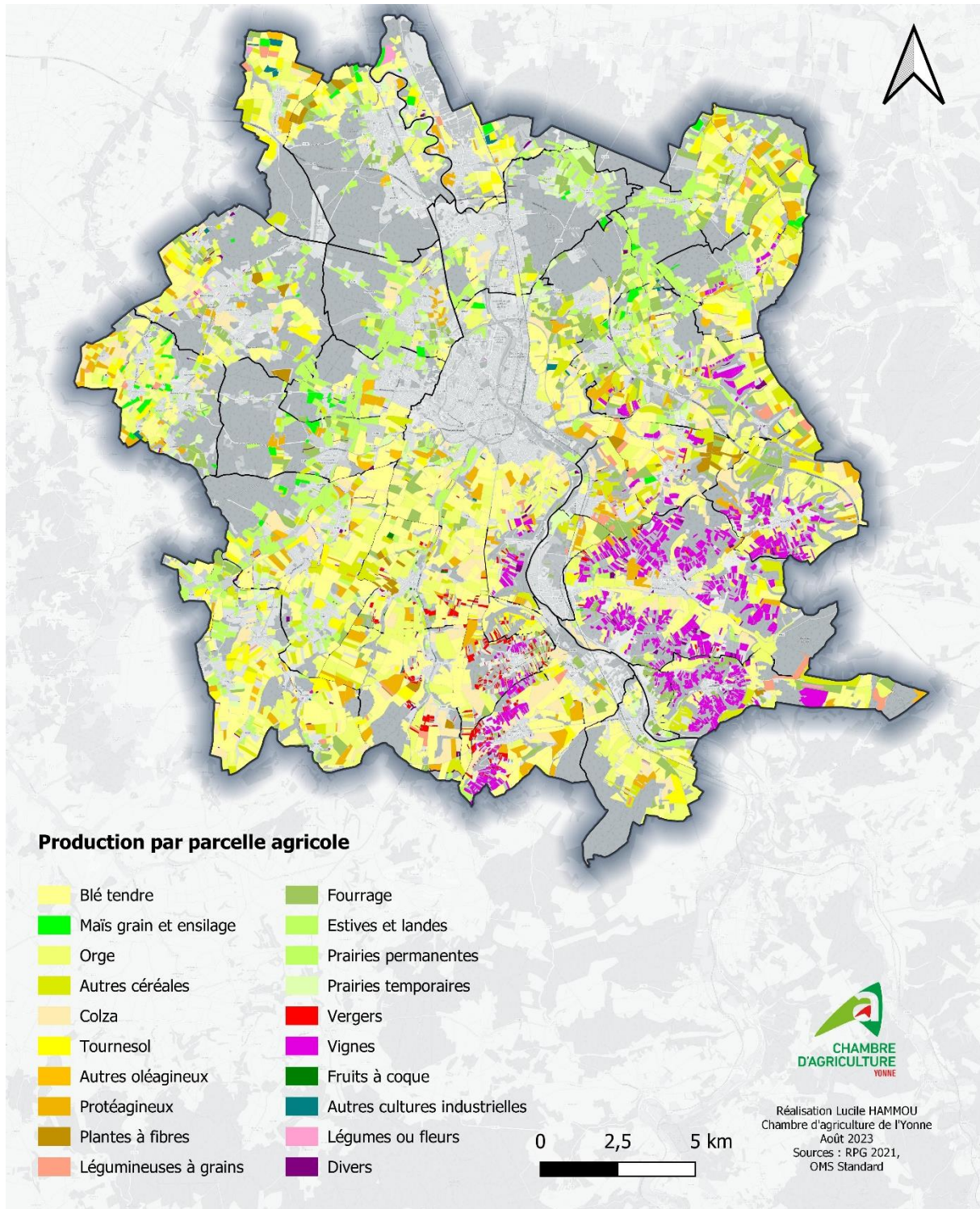


Carte du potentiel agronomique des sols de la CAA

Source : Chambre d'agriculture de l'Yonne



Les paysages agricoles de la CAA



Carte de répartition des grands types de productions agricoles

Source : Chambre d'agriculture de l'Yonne

On distingue sur le territoire de l'Auxerrois quatre grands types de paysages agricoles liés à des productions différentes, et localisés grâce à la carte précédente.

A partir de quatre zones choisies pour leurs caractéristiques, il est démontré la diversité de la typologie des espaces agricoles de l'Auxerrois.

**Le territoire de l'Auxerrois est riche d'une agriculture plurielle qui façonne les paysages.**

Ont été choisis les secteurs suivants :

- les plateaux calcaires, entre Vallan et Escamps, à dominante Grandes cultures ;
- autour du Ru de Baulche, avec une dominance de prairies ;

- autour d'Irancy, pour des paysages viticoles typiques du Sud de l'Auxerrois ;
- les cerisaies du sud de l'Auxerrois, patrimoine naturel et économique propre au territoire.

**Les paysages à dominante Grandes cultures des plateaux**

La production céréalière est majoritairement présente dans l'Auxerrois, en particulier sur les zones de plateaux. Le parcellaire est très organisé, avec des parcelles de taille conséquente et le plus souvent remembrées au cours des 50 dernières années.



**Plateaux céréaliers entre Vallan et Vaux**

Source : *Chambre d'agriculture Yonne*

La photographie aérienne ci-contre illustre ce qui est parfois qualifié d'« océan de cultures » : des parcelles remembrées, de grande taille, dédiée à la production de céréales, oléagineux et protéagineux.



**Photographie aérienne entre Vallan et Gy l'Evêque**

Source : *géoportail.fr*



## Un paysage de prairies autour du Ru de Baulche

On retrouve sur un axe Nord-Est / Sud/Ouest au-dessus d'Auxerre des paysages de prairies façonnés par les activités de polyculture-élevage\*, notamment le long du Ru de Baulche. Dans ce secteur, on trouve de nombreuses haies qui encadrent des parcelles de taille moyenne.

Un arrêté préfectoral de programme d'action spécifique nitrate s'applique sur le bassin versant du ru de Baulche, en plus de la réglementation générale sur les nitrates. Ce programme prévoit notamment la mise en place de ripisylves tout le long du ru et de ses affluents, ou à défaut des bandes enherbées de 10m de large, soit 2 fois la largeur des bandes enherbées réglementaires classiques.



**Vaches charolaises le long du ru de Baulche**

Source : Chambre d'agriculture Yonne



**Paysage du ru de Baulche, avec vue sur Saint-Georges-sur-Baulche**

Source : Chambre d'agriculture Yonne

## Un paysage viticole typique, autour d'Irancy

L'activité viticole est très marquée dans le Sud-Est de l'Auxerrois, majoritairement sur les communes

de Saint-Bris-le-Vineux, Irancy, Chitry et Quenne. Les parcelles viticoles sont de petite taille, réparties sur les côteaux autour des bourgs de ces communes.



**Paysage viticole d'Irancy**

Source : Chambre d'agriculture Yonne

## Le paysage des cerisaiers du Sud de l'Auxerrois

Le paysage autour des communes de Jussy, Coulanges et Saint-Bris-le-Vineux s'illustre par la prédominance de la vigne et des vergers (cerisaiers, noisetiers), avec un parcellaire très organisé.

Le secteur de production agricole entoure les bourgs. La présence de cerisaiers avec la vigne est un marqueur fort du paysage.

Les cerisaiers de l'Yonne ont obtenu le label « Paysage de reconquête » en 1993. Ce label s'est accompagné de financements importants à la replantation (plus de 15 000 cerisiers ont ainsi été plantés à partir de 1994) mais également de mise en place d'une plus grande diversité des variétés produites, qui permet d'étendre la période de production.

En 2001, la cerisaie de la vallée de l'Yonne a été reconnue « Terroir de l'Yonne ».



**Cerisaiers à Jussy**

Source : Chambre d'agriculture Yonne

## Les friches agricoles

La transformation d'une parcelle agricole cultivée en friche agricole peut avoir plusieurs raisons.

Nous savons que certaines parcelles ne font pas l'objet d'activité agricole pour des raisons économiques : parcelles peu productives, éloignées du siège d'exploitation, difficilement accessibles, ou encore absence de rentabilité économique.

L'enfrichement des cerisaies de l'Auxerrois en est un parfait exemple, car cette production est sensible aux aléas\* climatiques, nécessite une main d'œuvre importante et l'organisation actuelle de la production est peu rémunératrice. De fait, de nombreux vergers sont aujourd'hui en friche et la question de leur réhabilitation se pose pour la sauvegarde de ce patrimoine local.

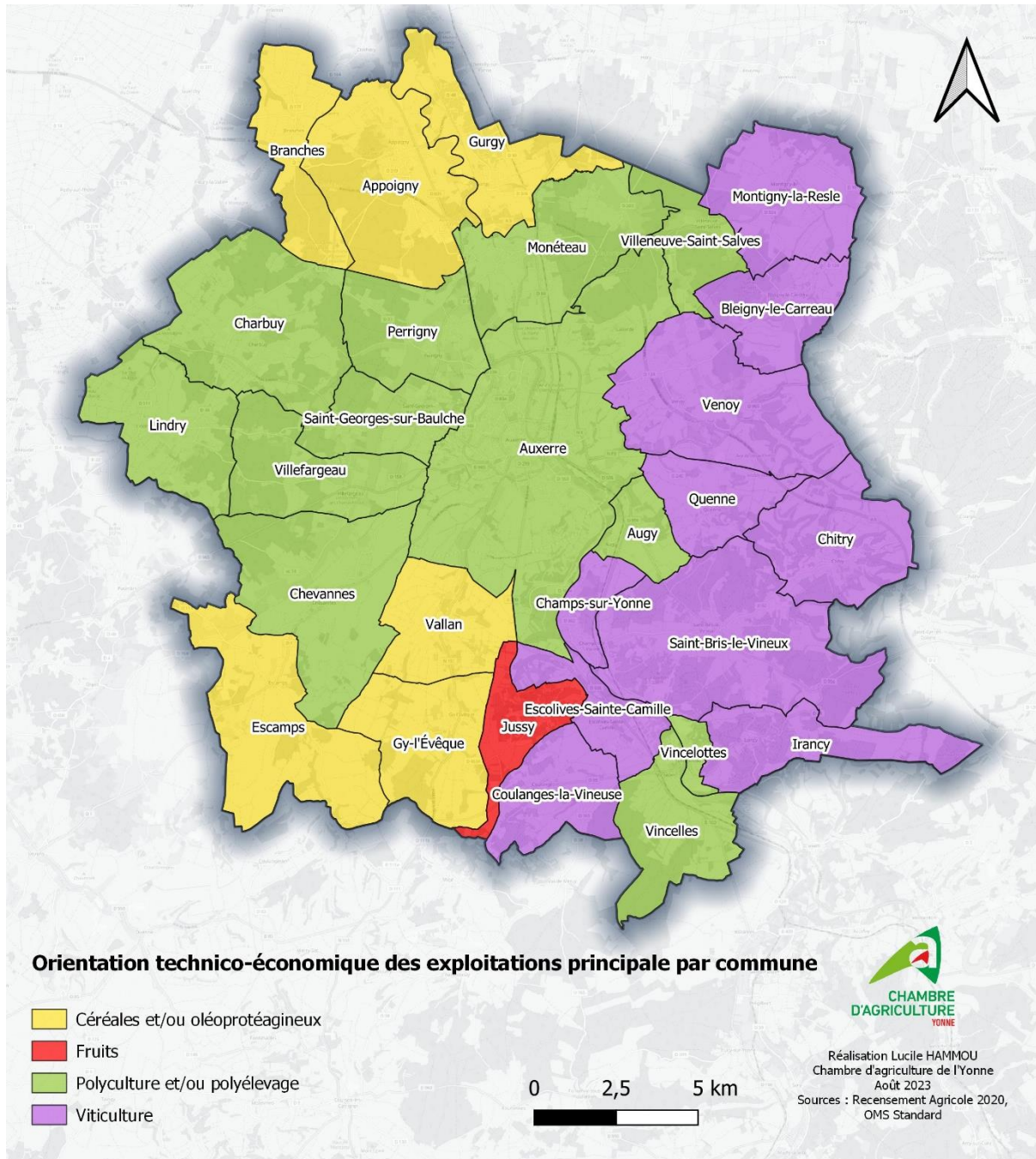
D'autres friches s'expliquent par la configuration d'un parcellaire « dégradé » par l'urbanisation menée rapidement sur des schémas en étoile ou sur « chemins de ronde » avec des espaces centraux laissés vacants.

Les constructions organisées autour de la voirie laissent des espaces agricoles conséquents en surface mais pour autant très difficile d'accès pour un système céréalier classique (taille de matériel utilisé) et incite des exploitants à abandonner la culture de ces parcelles.

Si le phénomène reste faible sur le territoire de l'Auxerrois, l'ensemble de ces friches porte des enjeux forts car il s'agit de déprise foncière donc d'une sous valorisation d'espace agricole.



## Productions



Production	Surface (ha)
Blé tendre	6 626
Mais grain et ensilage	234
Orge	3 386
Autres céréales	1 294
Colza	1 386
Tournesol	914
Autres oléagineux	155
Protéagineux	1 301
Plantes à fibres	190
Légumineuses à grains	256
Fourrage	1 631
Prairies permanentes	2 426
Prairies temporaires	552
Vergers	201
Vignes	1 253
Fruits à coque	7
Autres cultures industrielles	53
Légumes ou fleurs	48
Divers	171
<b>Total général</b>	<b>22 085</b>

La SAU de l'Auxerrois est de 22 085 ha, soit plus de la moitié de la superficie du territoire. 15 296 ha sont consacrés aux céréales et oléo-protéagineux, et 4 609 ha sont consacrés à l'élevage, en prairies ou en production de fourrage. La vigne représente seulement 1 253 ha, tout en ayant le poids économique le plus important (Cf. partie « Filières »).

La carte précédente illustre l'orientation technico-économique principale des exploitations (OTEX) par communes. L'orientation technico-économique d'une exploitation correspond à la production majoritaire de l'exploitation au regard de la production brute standard\* (PBS), c'est-à-dire la

production représentant au moins les deux tiers des revenus de l'exploitation. On constate que les communes de l'Est du territoire ont une majorité des exploitations dont l'OTEX est la viticulture, tandis que les autres communes de l'Auxerrois se partagent en les grandes cultures et la polyculture-élevage\*.

Seule Jussy présente l'OTEX « fruits », ce qui est cohérent avec la présence forte des cerisaiers et du nombre important d'exploitations spécialisées en arboriculture (15 exploitations sur 23).

## Les marques et certifications

### L'agriculture biologique

Sur le territoire de l'Auxerrois, dans un contexte d'agriculture plurielle, XX % des exploitations agricoles sont en production biologiques, proportions identiques voire légèrement supérieures à celle de la Bourgogne-Franche-Comté (BFC). En 2022, 12,9 % des fermes régionales et 14 % des fermes départementales produisaient en agriculture biologique (données Agence Bio).

L'agriculture biologique est un mode de production durable ayant une approche globale de l'exploitation et respectueuse des hommes et de leur environnement, notamment exempt de produits de synthèse et d'organismes génétiquement modifiés (OGM). Ce mode de culture permet la protection des ressources en eau.

L'agriculture biologique repose sur un cahier des charges strict et rigoureux, harmonisé au niveau européen, que tous les acteurs de la filière (producteurs, transformateurs, distributeurs, importateurs) doivent respecter en intégralité.

Des contrôles réguliers et obligatoires sont réalisés par un organisme agréé. La conversion en agriculture biologique dure entre 2 et 3 ans suivant le couvert\* de la parcelle. Seule une partie de l'exploitation peut être convertie.

XX % des exploitations agricoles en production biologique sur le territoire de l'Auxerrois. Cela représente 14% des surfaces agricoles. Comme dans l'ensemble du département, la conversion en agriculture biologique a augmenté ces dernières années.

Les deux productions majoritaires en mode biologique sont les grandes cultures et la viticulture. La viticulture est la production qui a connu la dynamique de conversion la plus importante ces deux dernières années, ce qui s'explique par la présence forte du vignoble sur le territoire de l'Auxerrois ; la dynamique bio en grandes cultures dans l'Auxerrois est identique à celle du département. L'Yonne est le premier département de BFC en grandes cultures bio au regard de sa surface agricole utile\* (SAU).

Les communes viticoles du territoire sont également concernées par l'IGP Marc de Bourgogne.

Certaines communes du territoire de l'Auxerrois sont également concernées par 2 IGP fromagères : l'IGP Soumaintrain et l'IGP Brillat-Savarin (voir carte suivante). L'ensemble du territoire de l'Auxerrois est concerné par l'IGP Moutard et l'IGP Volaille.

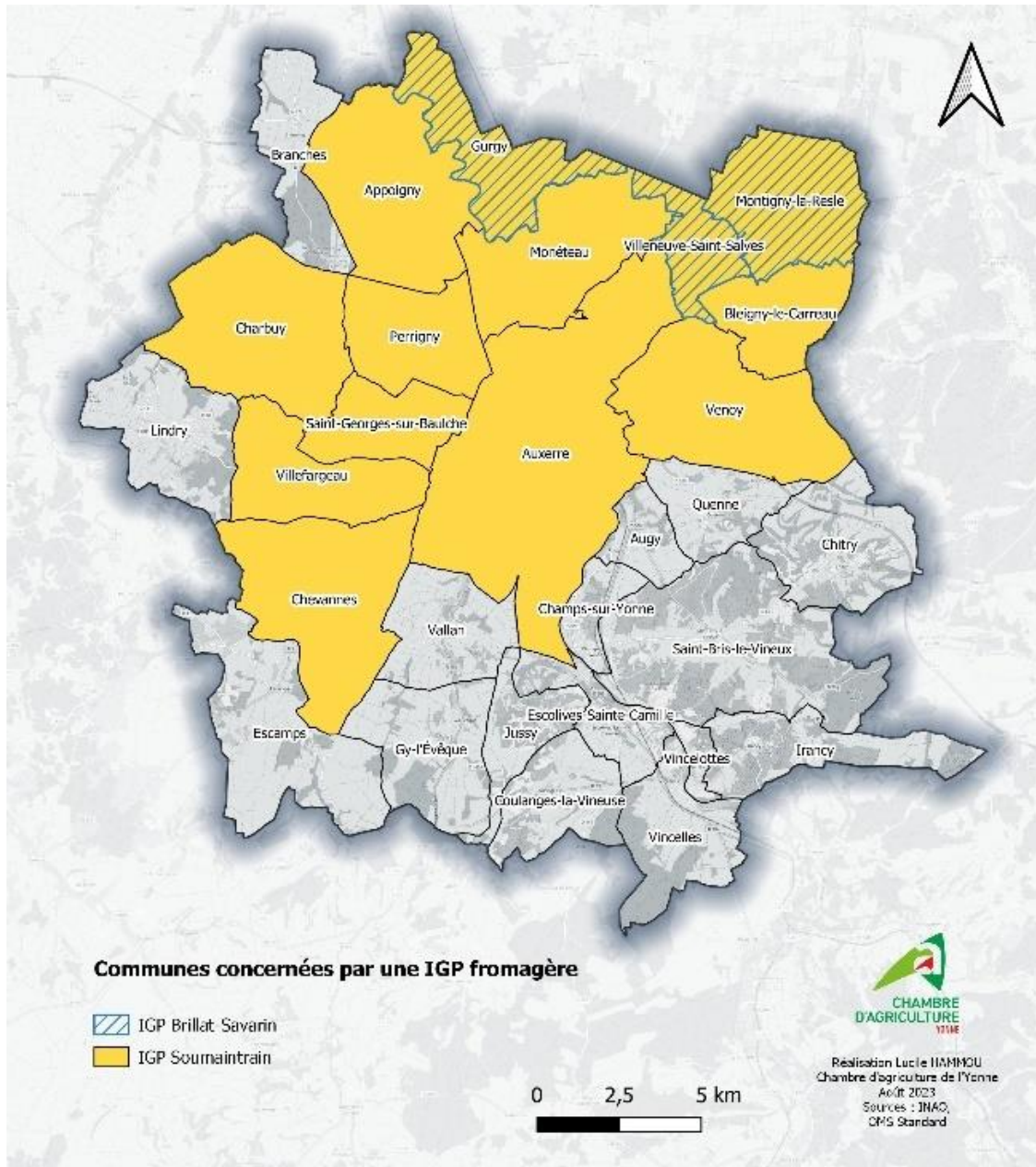
## Les signes de qualité

L'Auxerrois est un territoire riche en production sous signe officiel de qualité (SIQO) :

- L'appellation d'origine protégée (AOP) désigne un produit dont toutes les étapes de production sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même aire géographique, qui donne ses caractéristiques au produit. C'est un signe européen qui protège le nom du produit dans toute l'Union européenne.
- L'appellation d'origine contrôlée (AOC) désigne des produits répondant aux critères de l'AOP et protège la dénomination sur le territoire français. Elle constitue une étape vers l'AOP, désormais signe européen. Elle peut concerner des produits non couverts par la réglementation européenne (par exemple des produits de la forêt). C'est la notion de terroir qui fonde le concept des appellations d'origine.
- L'indication géographique protégée (IGP) identifie un produit agricole, brut ou transformé, dont la qualité, la réputation ou d'autres caractéristiques sont liées à son origine géographique. L'IGP s'applique aux secteurs agricoles, agroalimentaires et viticoles.

Etant un territoire viticole, on trouve dans l'Auxerrois **plusieurs appellations viticoles régionales AOC AOP...**





Carte des communes concernées par une IGP fromagère

Source : Chambre d'agriculture Yonne

## La certification environnementale

La certification environnementale des exploitations est une démarche volontaire, progressive et ouverte à tous les exploitants agricoles sans distinction de filière (productions végétales et polyculture élevage\*). Elle concerne la totalité de l'exploitation.

Tous les exploitants agricoles peuvent y prétendre, au titre de la certification individuelle ou au titre de

la certification gérée collectivement avec leur structure d'accompagnement (ex : coopérative).

La démarche est construite autour de trois niveaux de certifications. Le plus haut niveau de la certification, le niveau 3, est fondé sur des indicateurs de résultats relatifs à quatre thématiques :

- la protection de la biodiversité (fleurs, insectes, arbres et haies) ;

- la stratégie phytosanitaire ;
- la gestion de la fertilisation ;
- la gestion de la ressource en eau.

Seule la certification de niveau 3 donne la possibilité de communiquer sur le produit certifié « haute valeur environnementale » (HVE), par le logo.



Logo de la certification HVE

Source : hve-asso.com

Dans l'Auxerrois, 53 entreprises sont certifiées HVE, soit **XXX** % des entreprises agricoles du territoire. La majorité d'entre elles sont des entreprises viticoles.

### Les énergies renouvelables

L'agriculture et la production d'énergies renouvelables sont étroitement liées, les terres agricoles étant susceptibles d'accueillir une grande partie des installations de production.

### L'énergie éolienne

Le développement de l'éolien impacte les exploitations agricoles dans la mesure où il occupe l'espace agricole dédié à la production, avec des surfaces perdues malgré les ressources économiques distribuées aux propriétaires exploitants agricoles. Pour autant, un travail important est mené lors de l'élaboration des projets visant à l'application de la séquence **ERC** (éviter, réduire, compenser). L'objectif premier est l'implantation des éoliennes avec une utilisation économe de l'espace agricole et une déstructuration minimale des parcelles, notamment en utilisant et en renforçant la voirie existante.

Economiquement, les éoliennes engendrent des revenus locatifs sur les exploitations concernées. En effet, le porteur de projet, dans le cadre de baux emphytéotiques, rémunère les exploitants agricoles propriétaires pour la mise à disposition du foncier.

Le territoire de l'Auxerrois accueille 3 parcs éoliens, sur les communes de Chitry, Quenne, Venoy et Escamps (voir carte suivante), pour 24 éoliennes et une **puissance nominale** de 48 MW sur l'ensemble des trois parcs.

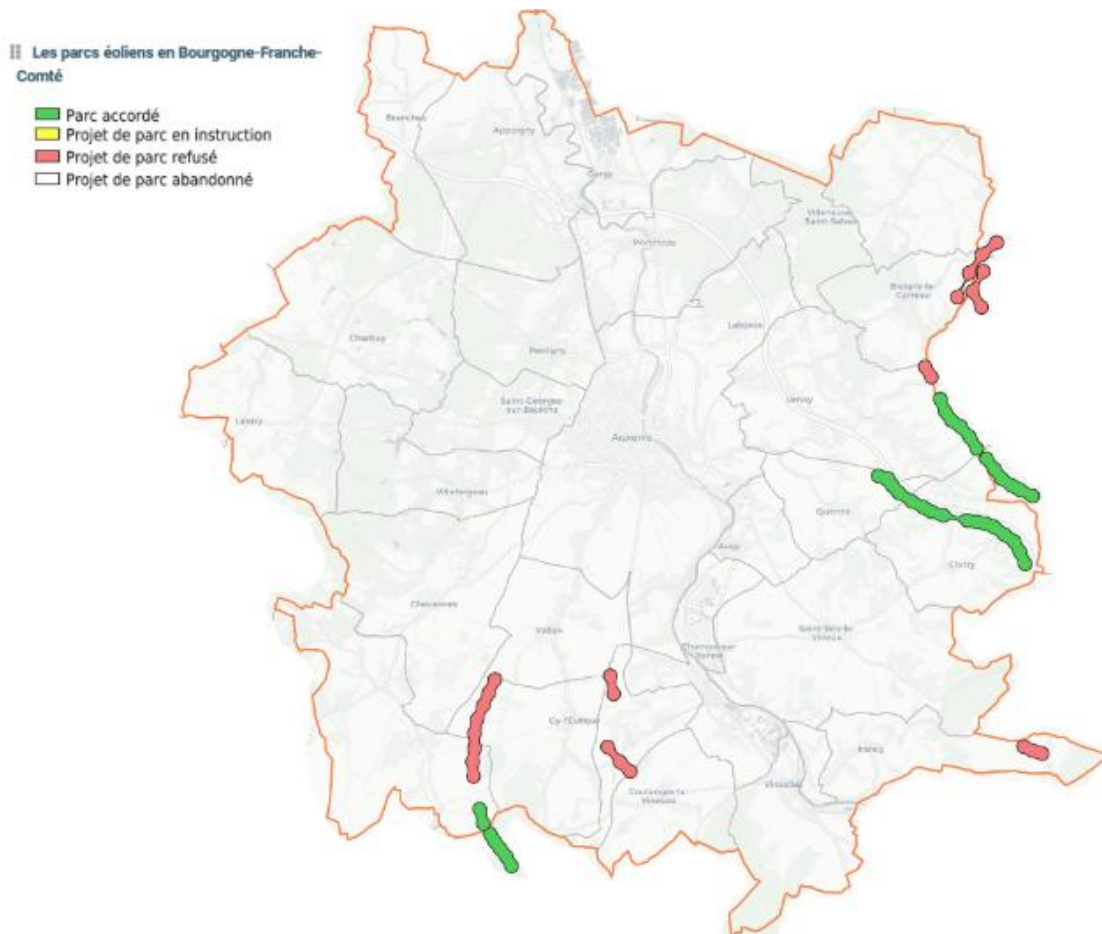
L'éolien dans l'Yonne en mars 2022, c'est :

- 142 éoliennes pour 307 MW de puissance cumulée.
- 72 éoliennes supplémentaires, soit 225 MW, dont la construction a été autorisée

Cela représente 32% des objectifs fixés par le SRADDET à atteindre avant 2026, à l'échelle de l'ensemble de la région Bourgogne-Franche-Comté.



## PLUi-HD de l'Auxerrois



### Localisation des parcs éoliens de l'Auxerrois

Source : DREAL BFC



### Parc éolien dans le Coulangeois

Source : Chambre d'agriculture Yonne

## L'énergie solaire

Les exploitants agricoles valorisent, seuls ou en partenariat avec des sociétés de production d'énergies renouvelables, les toitures des bâtiments agricoles via des installations de panneaux photovoltaïques sur toitures.

A ce développement non-consommateur de foncier agricole s'ajoute le développement de parcs photovoltaïques sur terres agricoles. Les projets, d'abord majoritairement des centrales solaires au sol sans production agricole associée, commencent à intégrer une dimension agricole pour tendre vers de l'agrivoltaïsme. En effet, la loi d'accélération des énergies renouvelables du 10 mars 2023 impose aux projets installés sur terres agricoles le maintien d'une production agricole significative.

Les terres agricoles sont privilégiées par certains producteurs d'énergies renouvelables car elles permettent l'implantation de parcs d'une taille plus conséquente que dans les zones urbanisées. Le monde agricole a alors un rôle important à jouer dans l'atteinte des objectifs de développement des énergies renouvelables fixés par l'Etat.

## La méthanisation

L'agriculture est également concernée par le développement de la méthanisation, car elle permet de fournir une partie des matières premières indispensables au fonctionnement du méthaniseur. Il est possible d'alimenter un méthaniseur avec les effluents d'élevage, ou bien avec des Cultures Intermédiaires à Vocation Energétique\* (CIVE). Un méthaniseur peut être individuel à l'échelle d'une exploitation, ou bien collectif et alimenté en partie par les agriculteurs du territoire.

En plus du biogaz permettant de générer de l'énergie, le méthaniseur produit un digestat qui est réutilisé par les agriculteurs et épandu sur les champs comme fertilisant.

A l'heure actuelle, le territoire de l'Auxerrois ne compte aucun méthaniseur. Cependant, lors des rencontres avec les exploitants agricoles du territoire menées pour le diagnostic agricole, plusieurs d'entre eux ont exprimé de l'intérêt pour la production de CIVE et ainsi diversifier leur assolement\*.

## SYNTHESE DES ENJEUX

Maintenir une agriculture diversifiée pour créer de la valeur ajoutée aux exploitations et pour maintenir les paysages typiques de l'Auxerrois (vignes, vergers ,...)

Maintenir les cerisaias du sud du territoire, élément patrimonial de l'Auxerrois

Développer les énergies renouvelables en prenant en compte les besoins et atouts de l'agriculture

## Entreprises

**Nombre d'exploitations**  
**Statuts juridiques des exploitations**  
**Productions par exploitation**  
**Localisation des sièges d'exploitation**  
**Difficulté rencontrées (dont difficulté de circulation des engins agricoles)**

### SYNTHESE DES ENJEUX

Sed ex metus, vulputate et velit scelerisque, convallis ornare libero. Integer vehicula eget quam vel molestie. Praesent a justo id nisl cursus pharetra eleifend rutrum eros. Mauris consequat sodales urna ut elementum. Mauris sed turpis sollicitudin odio tincidunt hendrerit. Phasellus enim mi, volutpat quis feugiat eget, vulputate et erat. Etiam eget erat et dui condimentum ultrices non vel nibh. Aliquam ac felis ac mauris elementum congue id egestas nunc. Ut sodales, mauris sit amet dapibus rutrum, velit massa elementum ligula, et tempor mi diam id orci. In maximus condimentum urna, id sagittis odio ullamcorper vitae.

Document de travail

## Humain

**Nombre de chef.fe.s d'exploitation**

**Pyramide des âges**

**Répartition hommes / femmes**

**Emplois et main d'œuvre**

**Transmission des exploitations**

**Installation de jeunes agriculteurs**

### SYNTHESE DES ENJEUX

Sed ex metus, vulputate et velit scelerisque, convallis ornare libero. Integer vehicula eget quam vel molestie. Praesent a justo id nisl cursus pharetra eleifend rutrum eros. Mauris consequat sodales urna ut elementum. Mauris sed turpis sollicitudin odio tincidunt hendrerit. Phasellus enim mi, volutpat quis feugiat eget, vulputate et erat. Etiam eget erat et dui condimentum ultrices non vel nibh. Aliquam ac felis ac mauris elementum congue id egestas nunc. Ut sodales, mauris sit amet dapibus rutrum, velit massa elementum ligula, et tempor mi diam id orci. In maximus condimentum urna, id sagittis odio ullamcorper vitae.

Document de travail

## Filières

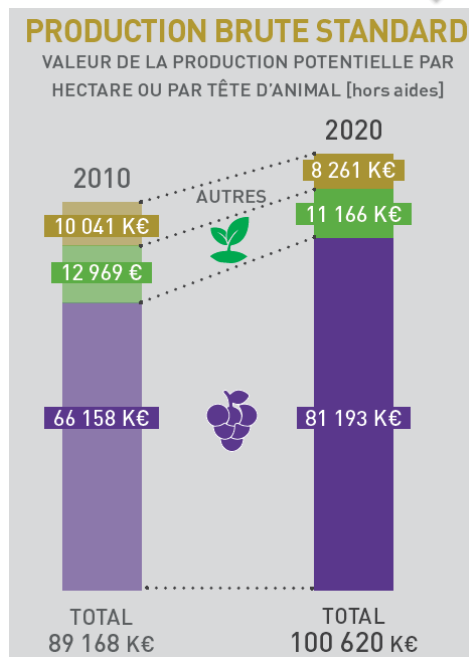
### Vue d'ensemble

Les productions alimentaires représentent environ 95 % de la SAU totale du territoire de l'Auxerrois. Leurs destinations sont l'export, le marché français et la proximité. Les productions non alimentaires sont moins développées et représentent environ 5% de la SAU totale. Leurs destinations sont le marché français et la proximité. Cette catégorie comprend les biocarburants, la méthanisation, les textiles et industriels, les matériaux biosourcés etc.

La dynamique de production sur le territoire de l'Auxerrois est abordée au regard des filières présentes, des surfaces de production et de collecte, de l'économie et des débouchés.

La production brute standard (PBS) décrit un potentiel de production des exploitations. Elle ne représente donc pas des résultats économiques observés et, même si elle est exprimée en euros, constitue surtout une unité commune qui permet de hiérarchiser les productions entre elles.

Sur le territoire de l'Auxerrois, c'est la viticulture qui a le poids économique le plus important (80% de la PBS totale).

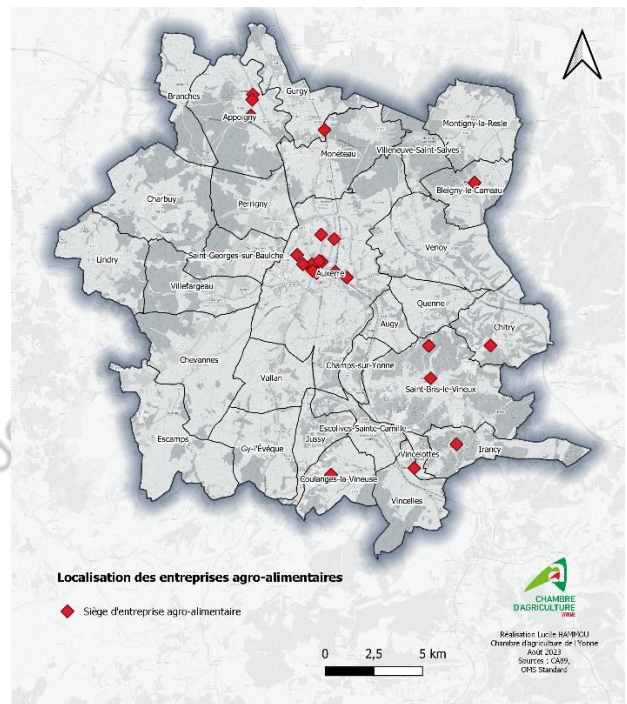


#### PBS par production

Sources : RGA 2020 – Chambre d'agriculture 89

Le territoire de l'Auxerrois compte 27 entreprises agro-alimentaires, dont :

- 1 d'entre elles spécialisées dans la vinification,
- 2 d'entre elles avec une activité de brasserie ou de distillerie
- 1 meunerie



#### Localisation des entreprises agro-alimentaire de l'Auxerrois

Source : Chambre d'agriculture 89

### Les filières végétales alimentaires

#### La viticulture

Première filière du territoire en termes d'emploi et de production de valeur, la filière viticole est un atout majeur du territoire. On retrouve 11 appellations en AOC viticoles sur l'Auxerrois :

- Bourgogne
- Bourgogne aligoté
- Bourgogne Chitry
- Bourgogne Côtes d'Auxerre

- Bourgogne Coulanges-la-Vineuse
- Bourgogne mousseux
- Bourgogne Passe-tout-grains
- Coteaux Bourguignons ou Bourgogne grand ordinaire ou Bourgogne ordinaire
- Crémant de Bourgogne
- Irancy
- Saint-Bris

Une cave coopérative est implantée sur le territoire de l'Auxerrois : les caves de Bailly. Elle regroupe des vigneronnés répartis en majorité sur les communes de St-Bris-le-Vineux, Chitry-le-Fort, Coulanges-la-Vineuse et Irancy. Cette cave détient un partenariat avec les coopératives viticoles bourguignonnes qui assure la régularité de l'approvisionnement. Les Caves de Bailly commercialisent 25 000 hectolitres, soit plus de 3 millions de bouteilles, par an, pour un chiffre d'affaires de plus de 18 millions d'euros. 1 bouteille sur 3 est exportée (Allemagne, Etats-Unis, Norvège).

## Les fruits et légumes

Si la grande majorité des productions culturelles du territoire concerne les céréales et la vigne, il est important de noter l'existence de productions de légumes, fruits et plantes médicinales et aromatiques. Toutes ces productions représentent environ 1% de la SAU totale de l'Auxerrois. La surface paraît faible au regard des productions dominantes mais elle n'est surtout pas à négliger car elle participe au développement des circuits de proximité.

On note notamment la production d'asperges commercialisées en vente directe et la production de légumes destinés à la cueillette directe dans les parcelles. Il s'agit là de filières dites de « niche », très spécialisées. On rappellera également la cerisaie de l'Yonne, qui peine à maintenir une production rentable. Cette production concerne peu d'exploitations spécialisées. Il s'agit davantage d'exploitants à la retraite ou de doubles actifs. Ceci explique également la difficulté à dynamiser cette filière.

Les terres historiquement cultivées en légumes ont changé de destination autour des années 1960, en

partie suite à l'essor de la grande distribution et à l'importation de légumes moins chers. Les terres sableuses autour d'Auxerre ont donc un potentiel de production intéressant pour la production de légumes, en maraîchage ou en plein champs. De plus, de nombreux jeunes agriculteurs manifestent leur volonté de se tourner vers ce type de production.

## Les grandes cultures

Les grandes cultures représentent la majorité de la SAU du territoire de l'Auxerrois.

On distingue les grandes cultures à destination alimentaire (humaine et animale) des grandes cultures à destination non alimentaire (biocarburant, textile, matériaux biosourcés, cultures intermédiaires à vocation énergétique\* - CIVE).

Les grandes cultures majoritaires sur le territoire sont les céréales (blé, orge, maïs...), les oléagineux (tournesol, colza, soja...) et les protéagineux (pois, féveroles...). D'autres types de grandes cultures sont également présents en moindre quantité, comme la betterave sucrière.

Au-delà de la production, la collecte est organisée sur le territoire par 5 entreprises, dont la majorité est implantée sur le territoire de l'Auxerrois.

Deux particularités de l'Yonne sont à souligner car elles s'expriment nettement sur le territoire de l'Auxerrois :

- une collecte de céréales et protéagineux produits en **agriculture biologique**. La COCEBI est une coopérative spécialisée dans la collecte de productions biologiques. Elle collecte 33000 tonnes de céréales par an et a triplé sa capacité de collecte ces 6 dernières années. Elle revend ensuite les céréales collectées à des meuneries françaises situées en dehors du territoire de l'Auxerrois (Bio Cizeron dans la Loire et Moulin Decollogne en Côte d'Or). Des stockages spécifiques bios se sont également mis en place dans la majorité des autres structures de collecte de l'Auxerrois (110 Bourgogne, Ynovae, Soufflet Agriculture). Cette évolution s'est opérée avec le développement de l'agriculture biologique sur les systèmes céréaliers, l'extension limitée sur le site de la COCEBI et une



volonté des coopératives et négoce locaux d'offrir des stockages de proximité à leurs adhérents/clients. La question du stockage des productions bio sur les exploitations est d'actualité malgré un marché moins dynamiques ces dernières années.

Quelques exploitations céréalières du territoire se sont organisées pour faire de la vente directe de céréales et protéagineux et commercialisent aussi dans les magasins locaux (Biocoop, Bi1...);

• **la filière CRC®** (culture raisonnée contrôlée) a été créée dans l'Yonne et est largement développée par les coopératives YNOVAE et 110Bourgogne. Elle garantit des céréales 100% françaises et cultivées selon des pratiques agricoles favorables à la biodiversité. Elle repose sur l'application de cahiers des charges validés et contrôlés encadrant la production et la transformation des céréales, notamment sur l'utilisation des produits phytosanitaires. Certains produits homologués sont interdits par le cahier des charges. Ce dernier intègre également des actions en faveur de la biodiversité et équivaut au niveau 2 de la certification environnementale.

Ces céréales CRC sont valorisées par « Les moulins Dumée », meunerie icaunaise, pour alimenter les boulangeries locales (artisanales et grandes et moyennes surfaces, par exemple le groupe Shiever) et de la région Ile-de-France.

Le territoire de l'Auxerrois, et plus largement le département de l'Yonne, transforme peu sa production agricole végétale. Seulement 15% de la production icaunaise est transformée dans le département.

La transformation des céréales se fait à travers la meunerie d'une part, l'alimentation animale d'autre part. Cette dernière est également le débouché pour les productions protéagineuses. Pour la meunerie, le **moulin de Vincelottes** collecte et transforme les céréales produites sur le territoire de l'Auxerrois, avec environ 5 000 tonnes de blé transformées par an. Les Moulins Dumée basés à Gron assurent également la collecte sur le territoire de l'Auxerrois, ainsi que l'entreprise SOREAL basée à Joigny et spécialisée dans l'alimentation du bétail.

Sauf année particulière, les blés sont valorisés en blés panifiables ce qui induit une meilleure rémunération.

Le **blé** icaunais est moins exporté que le blé produit dans le reste de la France (données coopératives 110B et Ynovae), ce qui tend à montrer une meilleure qualité du blé produit dans l'Yonne (blé panifiable).

Les **orges** produites sur le territoire sont transformées en majorité en orge de brasserie s'exportant vers les pays brasseurs, c'est-à-dire les pays du Benelux et l'Allemagne. On trouve 2 brasseries sur le territoire de l'Auxerrois : La Cuverie à Irancy et Fayyar à Saint-Bris-le-Vineux.

### Les filières végétales non alimentaires

Les cultures à vocation non alimentaires se développent sur le territoire de l'Auxerrois. Elles sont utilisées dans différents domaines :

- Biocarburants (colza)
- Fibres et chènevotte (chanvre)
- Cultures intermédiaires à vocation énergétique\* (**CIVE**), à destination des méthaniseurs

Historiquement, l'Yonne fut l'un des tous premiers départements français producteurs de **colza**. Cependant, en raison des sécheresses des dernières années, de problèmes de non-germination et d'impasse technique face à l'invasion d'insectes, la surface en colza a été divisée par 2,6 en 5 ans passant de 71 000 à 27 000 ha à l'échelle du département.

La question se pose de savoir si le colza, culture bien adaptée au contexte pédoclimatique de l'Yonne, saura s'adapter au changement climatique. Il est nécessaire de réfléchir à remplacer le colza par des cultures plus résilientes dans ce contexte.

Le colza produit dans l'Yonne et sur le territoire de l'Auxerrois est majoritairement acheminé et trituré à l'usine du Mériot dans l'Aube. Destiné en priorité à la production d'huile alimentaire de qualité pour le marché intérieur (Lesieur ou vente directe), le colza produit sur le territoire participe également à la production nationale de biocarburant.

Le biodiesel issu du colza produit au Mériot est un co-produit des éléments valorisés par la chaîne d'alimentation animale (tourteaux de colza). Sa production entre dans la catégorie de la biomasse issue des résidus agricoles.

Il est ainsi référencé comme "Biodiesel – sans changement d'affectation des sols" dans la "Base carbone" de l'ADEME.

Le biodiesel issu du colza est incorporé au gazole. De manière banalisée, il est incorporé à hauteur de 7% dans le gazole commercial. Récemment commercialisé sous le nom « Oléo 100 », il devient très intéressant car peut ainsi être utilisé « pur » uniquement pour des flottes professionnelles. Il peut donc devenir un atout énergétique important et de proximité pour l'Yonne.

La production de **chanvre** a pu se développer sur le territoire de l'Auxerrois grâce à la relocalisation de la Chanvrière (coopérative) située dans l'Aube, à proximité de Troyes. Cette dernière a déplacé sa zone de collecte et a recherché de nouvelles surfaces. Les contrats 2021 de la Chanvrière représentent environ 900 ha. D'autre part, la coopérative 110 Bourgogne propose des contrats de culture de chanvre sur environ 250 ha, à destination de la coopérative Eurochanvre (traitement de la fibre).

Les exploitations situées dans des zones de protection de la qualité de l'eau ont été encouragées à planter du chanvre, avec une aide sur certains investissements car cette culture nécessite très peu d'intrants\* et a des caractéristiques agronomiques favorables pour la diversification des rotations culturales dans ces territoires à enjeu eau.

Un frein important pour le développement de cette culture concerne le stockage, qui nécessite des conditions particulières et une importante surface de hangar.

## Les filières animales

### La filière lait

La production laitière a fortement diminué ces dix dernières années sur le territoire de l'Auxerrois qui ne compte que 2 exploitations spécialisées en bovins lait. Les crises successives du lait,

conséquences de l'application de quotas puis de la sortie des quotas, la faible rémunération du lait et la pénibilité du travail sont à l'origine d'un désintérêt des jeunes agriculteurs pour cette production, au profit d'autres filières notamment céréalières. On observe également un changement dans les structures des exploitations laitières. Avec des modèles sociaux qui évoluent (demande de plus de temps libre, fin de l'astreinte tous les weekends...), la production laitière se conçoit maintenant difficilement autrement qu'à deux ménages (fratrie, parents-enfants...), si bien que les élevages mono-familiaux disparaissent au changement de génération.

Le territoire de l'Auxerrois ne compte qu'une seule laiterie, l'usine Yoplait (SODIAAL) à Monéteau, au cœur du bassin d'emploi d'Auxerre. La majorité du lait est collecté par l'union coopérative SODIAAL pour l'usine Yoplait. Cette laiterie est très peu impactée par la diminution de la production laitière locale car elle peut se fournir en dehors du département. Cela impacte le coût de collecte mais cette conséquence peut être compensée par le coût de transport du produit fini, réduit du fait de la situation géographique de l'Yonne. En effet, le département est situé sur un axe entre deux grands centres de consommation que sont Paris et Lyon, auxquels s'ajoute Marseille, située loin de tout bassin laitier français.

Les emplois générés par cette entreprise ne sont donc pas directement menacés par la diminution de la production laitière.

La laiterie Saint-Denis-L'Hôpital dans le Loiret collecte du lait pour la marque « C'est qui le patron ». Elle commence à étendre son influence auprès des agriculteurs laitiers de l'Yonne, car elle présente une meilleure attractivité du fait de propositions de prix plus rémunérateurs.

Les productions de lait de brebis et chèvre sur le territoire de l'Auxerrois sont majoritairement transformées et valorisées localement dans le cadre de circuits de proximité (exemple du GAEC Desmoutiers-Breton à Branches, de la ferme d'Ultéria à Saint-Bris-le-vineux ou l'élevage des Crêtes à Champs-sur-Yonne).



## Les filières viandes

La production de viande bovine est peu présente sur le territoire de l'Auxerrois, elle représente environ 1% de la production brute standard (128 000 €).

Il n'y a pas d'abattoir sur le territoire de l'Auxerrois. Le groupe coopératif SICAREV a repris et développe l'outil d'abattage et de découpe à Migennes (ex SICAVYL).

Il reçoit les bovins et ovins icaunais mais plus largement ceux de la zone nord SICAREV, soit le quart nord-est de la France.

Document de travail

## Diversification et alimentation

### La diversification des exploitations

Il existe deux types de diversification :

- La **diversification agricole**, qui correspond à la mise en place d'une production peu présente sur le territoire considéré. D'un point de vue réglementaire et pour l'attribution des aides régionales « diversification », toutes les productions hors élevage bovins et production végétale en grandes cultures sont ainsi considérées comme telles (par extension, hors orientation polyculture-élevage\*);
- La **diversification structurelle** ou entrepreneuriale qui correspond au développement d'activités non agricoles basées sur l'exploitation. Les activités de transformation, de commercialisation ou de services en font partie.

### Tableau + graphique de répartition des productions diversifiées

Les activités de diversification sur les exploitations agricoles sont généralement liées à des activités de transformation, à la ferme ou en prestation, et de vente directe.

### La transformation à la ferme

Les outils de transformation sont généralement organisés à l'échelle d'un département voire d'une région. Leur positionnement permet de raisonner les flux de commercialisation des produits et de mettre en évidence des absences et des problématiques en fonction de la couverture territoriale des outils de transformation.

De nombreux exploitants font appel à des prestataires fermiers (en agrément) ou privés, en fonction de leur localisation géographique, leurs agréments par produit, leur labellisation (bio notamment).

Parmi les exploitations diversifiées de l'Auxerrois, on dénombre 5 ateliers de transformation à la ferme (soit 7 % des ateliers de transformation fermiers de l'Yonne), dont 4 ateliers fermiers de transformation de produits laitiers avec un agrément européen (sur 24 dans l'Yonne), ce qui permet de transformer les produits des autres agriculteurs (prestation de service), louer ou mettre à disposition leur atelier de transformation et vendre leur produit sur les circuits plus longs (> à 80 km).

### La commercialisation

On retrouve 5 grandes stratégies de commercialisation sur le territoire de l'Auxerrois, plus ou moins développées :

- **La vente sur l'exploitation** (marché de niche) : vente à la ferme (vente des productions du seul exploitant), jardin libre cueillette, magasin à la ferme (vente des productions de l'exploitant et d'autres producteurs), distributeurs automatiques (1 distributeur automatique multi-producteur à Appoigny, plusieurs individuels sur les exploitations), les bords de route ;
- **Les paniers et précommandes** : mode anticipation (marché de niche) : 2 Drives fermier avec 2 points de retrait, 2 associations pour le maintien de l'agriculture paysanne (AMAP), 1 La Ruche qui dit Oui ;
- **Les marchés** (marché intermédiaire) : marchés plein vent, à la ferme, ventes en tournée ;
- **La délégation de vente pour assurer la régularité et la qualité** (marché intermédiaire) : magasins spécialisés, restauration commerciale ;
- **La délégation de vente pour assurer du volume et de la régularité** (marché de masse) : restauration collective, grandes et moyennes surfaces.

La crise Covid et les restrictions sanitaires, l'alimentation avec les sujets des circuits courts et

du « manger local » est devenue un enjeu clé des consommateurs.

Les producteurs se sont adaptés à cette demande et ont développés de la vente en directe pour faciliter l'accès à des produits locaux aux consommateurs : vente à la ferme – Drives – Distributeurs automatiques...

## L'agritourisme

L'agritourisme est une activité touristique complémentaire à l'agriculture et qui a lieu sur une exploitation agricole. Il met en relation des producteurs agricoles avec des touristes et permet de découvrir le milieu agricole, l'agriculture et sa production.

Les activités d'agritourisme pouvant être proposées sur le territoire de l'Auxerrois sont les suivantes :

- La visite et l'animation à la ferme : ferme découverte, ferme pédagogique et ferme équestre ;
- L'hébergement : gîte et chambre d'hôte,
- La restauration : ferme auberge, table d'hôte ;
- La promotion et la vente de produits issus de la ferme : point de vente à la ferme.

L'agritourisme permet le partage de valeurs, de savoir-faire, la reconnaissance du métier d'agriculteur, une façon de donner de l'attractivité au milieu agricole. Pour le touriste, il permet une immersion dans le milieu agricole, à la découverte des hommes, du terrain, des territoires, des choses simples.

Dans l'espace rural, développer l'agritourisme permet de conserver du patrimoine ancien, souvent inexploitable pour un usage agricole moderne et voué à l'abandon voire à la destruction. C'est également un levier pour maintenir l'agriculture sur le territoire en apportant un soutien économique à une exploitation. Le développement de projets agritouristiques est ainsi un moyen de garantir la typicité du paysage.

L'agritourisme contribue à l'attractivité du territoire par la découverte de :

- La beauté du paysage agricole
- La gastronomie et l'intérêt du bien manger/bien vivre
- La convivialité des agriculteurs qui sont fiers de partager leur savoir faire

Lors des rencontres avec les exploitants agricoles du territoire menées pour le diagnostic agricole, **XXX** d'entre eux ont fait remonter qu'ils ont un projet de développement d'une forme d'accueil touristique sur leur exploitation. Le territoire de l'Auxerrois est encore peu doté de cette offre touristique, il y a un potentiel de développement de l'offre agritouristique important.

## Le réseau Bienvenue à la ferme

Bienvenue à la ferme est le 1er réseau agricole de vente directe et d'accueil à la ferme de France. La marque est portée par le réseau des Chambres d'agriculture. Bienvenue à la ferme a été créée en 1988 par et pour les agriculteurs.

Le réseau accompagne ses 8 000 adhérents dans leurs activités, garantit la qualité des produits et activités, aide à l'installation et assure la promotion de la marque localement. Les adhérents ont à leur disposition des outils (commercialisation, communication, réglementation...) ainsi que des conseillers à leurs côtés.

Bienvenue à la ferme se décompose en 2 catégories :

- « Mangez fermier » : vente directe de produits fermiers (à la ferme, marchés de producteurs, drive fermier, magasin en circuits courts...);
- « Vivez fermier » : activités professionnelles d'accueil à la ferme (hébergements à la ferme, restauration, fermes pédagogiques...)

Le réseau départemental compte 42 adhérents, dont 4 adhérents dans l'Auxerrois.

Chaque producteur fermier s'engage à accueillir sa clientèle pour la visite de son exploitation au moins une journée par an. Il doit tout mettre en œuvre pour assurer un accueil de qualité, qui permettra

un échange privilégié avec la clientèle sur les pratiques et modes d'élaboration des produits disponibles à la vente. Le producteur doit respecter le taux de « Produits Bienvenue à la ferme » qui correspond au rapport entre le montant du chiffre d'affaires de vente des produits fermiers de l'exploitation et le montant du chiffre d'affaires de vente de tous les produits finis, y compris l'achat revente. Ce taux doit être supérieur ou égal à 51%.

Sont considérés comme des produits fermiers de l'exploitation les produits dont :

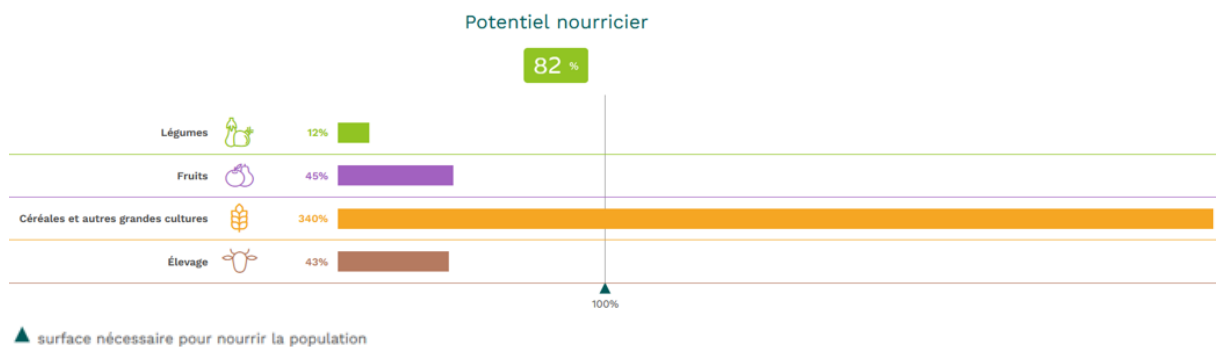
- les ingrédients principaux proviennent exclusivement de l'exploitation ;
- la transformation est effectuée par le producteur ou sous sa responsabilité ;
- la méthode de fabrication n'est pas industrielle ;
- la traçabilité est garantie.

### La résilience alimentaire de l'Auxerrois

L'outil PARCEL permet de mesurer la résilience alimentaire du territoire. Il permet pour un territoire donné d'évaluer la surface agricole totale nécessaire pour alimenter la population de ce territoire, selon une hypothèse de consommation.

L'exercice a été réalisé sur le territoire de l'Auxerrois avec l'hypothèse suivante : relocalisation à 100% de l'alimentation, sur la base des régimes actuels en termes de produits carnés et de part de produits issus de l'agriculture biologique, soit 53% de produits bio pour les fruits et légumes et 3% de produits bio pour les céréales et les produits issus de l'élevage (viandes et produits laitiers). Le graphique ci-dessous illustre la modélisation réalisée par l'outil PARCEL.

Il en résulte que dans l'Auxerrois, la surface agricole actuelle représente **82%** des surfaces agricoles qu'il faudrait mobiliser pour alimenter de façon autonome l'ensemble de la population. Cependant, toutes les productions ne sont pas égales : la production de céréales et autres grandes cultures du territoire représente 340% des besoins, alors que la production de légumes seulement 12% des besoins. L'outil PARCEL estime que le territoire produit 45% de ses besoins en fruits. Cependant, cette donnée est biaisée par la production viticole, dont le produit fini n'est pas le raisin mais le vin. L'agriculture du territoire produit 43% des besoins du territoire en produits issus de l'élevage (voir graphique ci-dessous). Il existe donc une marge de progression sur le territoire concernant la production de fruits et légumes.



### Modélisation de la capacité alimentaire théorique de la CA de l'Auxerrois par l'outil PARCEL

Source : PARCEL

## SYNTHESE DES ENJEUX

Renforcer la **résilience** dans les exploitations, les territoires et les filières, via la relocalisation de l'alimentation, la création de valeur et le renforcement de la vitalité des territoires ruraux

Favoriser la **diversification** des productions agricoles du territoire

Quantifier et qualifier les **débouchés** : favoriser la contractualisation, les partenariats pour mettre en relation l'offre et la demande

Favoriser une **logistique** qui contribue à diminuer les distances parcourues par les aliments et les consommateurs : déployer des réseaux de distribution locaux, soutenir la construction de filières de commercialisation locales

Utiliser la commande publique en restauration collective pour soutenir certaines productions

Soutenir la création **d'ateliers de transformation** et assurer les débouchés pour permettre de développer et valoriser la production locale

Développer une **identité territoriale** : marque locale valorisant le territoire et ses divers atouts.

## Environnement

### L'agriculture et l'eau

Le lien entre l'agriculture et les sols est l'élément fondamental puisque le sol, selon sa potentialité permet le développement des cultures pour l'alimentation humaine et celle des animaux. Même si les progrès techniques (productions hors sol) et les demandes du marché (développement de filières spécifiques) ont modifié à la marge ce principe, l'agriculture reste l'acteur principal du maintien ou de l'évolution des milieux de par la surface qu'elle occupe. C'est aussi, compte tenu de la place de la ruralité l'Auxerrois, un acteur fondamental dans le cycle naturel de l'eau.

La grande majorité des gouttes d'eau de pluie allant rejoindre les cours d'eau ou les nappes phréatiques passe dans ou à travers un territoire agricole. L'eau est nécessaire à l'agriculture mais selon la violence des épisodes climatiques (sécheresse, grêle, fortes pluies), elle est aussi destructrice.

Les prévisions d'évolution des paramètres température et quantité/répartition de la pluviométrie, liées au changement climatique, ont déjà des conséquences sur les productions agricoles de l'Yonne.

Les besoins en eau de l'agriculture sont importants car il s'agit de production de vivant (plantes et animaux). Il faut cependant faire une distinction entre ces besoins et les activités agricoles induisant des prélèvements dans les ressources.

### Les principaux usages de l'eau en agriculture

#### L'irrigation

L'irrigation permet la production de certaines cultures et sécurise la qualité ainsi que le niveau de production de nombreuses cultures. Cet usage, bien que globalement peu important au regard des volumes prélevés, est très décrié par le grand public et certains acteurs locaux. Il est très « visible » et s'effectue pour une grande part en période estivale.

Cet usage de prélèvement d'eau aux fins d'irrigation est pourtant soumis à une procédure administrative très encadrée : une demande collective annuelle de prélèvement d'eau pour irrigation est soumise à autorisation du Préfet.

L'arrêté préfectoral définit pour chaque irrigant le volume autorisé selon la ressource mobilisée. Ce volume autorisé peut être revu en cours de campagne d'irrigation si l'arrêté départemental « sécheresse » est activé. Les irrigants sont alors soumis, comme tous les utilisateurs d'eau, à des restrictions d'usage qui dépendent du classement (vigilance, alerte, alerte renforcée, crise) du secteur de gestion (bassin versant ou sous-bassin versant des cours d'eau) où ils font leurs prélèvements.

**L'irrigation concerne 9 exploitations agricoles et environ 250 ha de surface agricole sur le territoire de l'Auxerrois.**

En moyenne, ce sont 58 700 m<sup>3</sup> d'eau qui ont été prélevés par an pour l'irrigation entre 2016 et 2020. L'Auxerrois se situe dans la fourchette basse des prélèvements comparativement aux valeurs des départements français.

#### L'abreuvement des animaux

L'abreuvement des animaux d'élevage se fait de 3 façons différentes et souvent complémentaires sur une même exploitation :

- Sur le réseau d'adduction d'eau potable, avec l'accord de la collectivité gestionnaire de l'alimentation en eau potable ;
- Via des ouvrages réalisés par les exploitations (forages et réserves) et autorisés par l'administration ;
- Directement à partir de l'eau des cours d'eaux, des étangs ou des mares pour les animaux au pâturage ou sur des parcours extérieurs.

Ces volumes sont bien connus sur les élevages soumis à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et sur ceux ayant des ouvrages spécifiques (dossiers loi sur l'eau). Ils le sont moins pour les autres. Les volumes utilisés augmentent en période estivale chaude. Sur les secteurs en

tension, des recensements ont été amorcés pendant les étés 2019 et 2020.

#### *Le nettoyage du matériel agricole*

Pour le nettoyage du matériel agricole, des bâtiments et des locaux de transformation (salle de traite, chais...) et les refroidissements, de gros efforts ont été faits pour économiser l'eau voire la recycler. L'eau de nettoyage doit être traitée avant rejet dans le milieu. Les prélèvements pour refroidissement des bâtiments (volailles) ou des chais sont contrôlés par les services de l'Etat dans le cadre des ICPE et du plan sécheresse.

### L'état des cours d'eau et les actions agricoles

Le réseau hydrographique sur le territoire de l'Auxerrois comprend essentiellement l'Yonne et une partie de ses affluents comme le ru de Baulche, le ru de Vallan et le ru de Sinotte. L'état du réseau hydrographique est détaillé dans le diagnostic environnemental.

Les actions menées sur les parcelles agricoles pour la protection des cours d'eau sont majoritairement réglementaires et concernent tous les cours d'eau du territoire de l'Auxerrois. Des règles spécifiques encadrent l'utilisation de chaque produit phytosanitaire commercial dans le cadre de son autorisation de mise sur le marché. Il s'agit de Zones de Non Traitement (ZNT) ou de dispositif végétalisé permanent (DVP) de largeurs variables mais au minimum de 5m, le long des cours d'eau.

Des bandes enherbées de 5m de large sont obligatoires le long des écoulements d'eau classés par le Préfet, pour protéger les eaux superficielles contre l'érosion et les ruissellements induisant des transferts de nitrates ou de produits phytosanitaires.

Les Zones de Non traitement pour la protection des eaux ou ZNT eau sont des distances le long des écoulements référencés par une cartographie départementale interactive. <https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=5470b96f-1ac7-45c3-88e2-ed80645b2b7f&x=388174&y=6078215&z=15>

Ces distances sont spécifiques à chaque produit commercial phytosanitaire en lien avec son Autorisation de Mise sur le Marché qui réglemente ses conditions d'applications. Elles ne peuvent être inférieures à 5m le long des écoulements référencés.

Le Ru de Baulche présente un état qualitatif mauvais. C'est pourquoi un arrêté préfectoral de programme d'action spécifique nitrate s'applique sur ce bassin versant, en plus de la réglementation générale détaillée précédemment. Ce programme prévoit notamment la mise en place de ripisylves tout le long du ru et de ses affluents, ou à défaut des bandes enherbées de 10m de large, soit 2 fois la largeur des bandes enherbées réglementaires classiques.

D'une manière générale, les pratiques agricoles tendent vers une diminution de l'usage des produits phytosanitaires. Dans l'Auxerrois, il a diminué de 25% entre 2017 et 2020 (Source: CRATER).

### L'eau souterraine

Sur le territoire de l'Auxerrois, l'eau souterraine est la ressource utilisée pour l'alimentation en eau potable (AEP).

La quantité d'eau souterraine prélevée par l'agriculture sur ce territoire n'entre pas en concurrence avec l'AEP. En effet, il n'y a pas de prélèvements agricoles dans les nappes phréatiques. Les puits existants se situent dans la nappe d'accompagnement de la rivière Yonne, donc en eau superficielle.

**Dans l'Auxerrois, aucune exploitation agricole ne prélève l'eau des nappes phréatiques pour irriguer.**

L'enjeu majeur pour l'agriculture vis-à-vis des ressources AEP est celui de la qualité, avec des risques de transferts diffus de nitrates et de produits phytosanitaires. En effet, sur le territoire de l'Auxerrois la grande majorité des captages est située sur des territoires agricoles.

Le point essentiel pour la protection de l'eau sur un territoire rural est la construction d'un dialogue

entre les élus de la collectivité et les agriculteurs du territoire concerné.

Le territoire de l'Auxerrois est concerné par les périmètres de 16 captages ou sources captées pour l'alimentation en eau potable. Les périmètres de protection, pour certains en cours de révision se rapprochent de plus en plus des limites des Bassins d'Alimentation de Captage (BAC), lorsque ceux-ci sont définis. Sur le territoire de l'Auxerrois, ces BAC, pouvant être commun à plusieurs captages couvrent environ 34 700 ha de surface totale, soit environ 79 % du territoire de l'Auxerrois. Par contre, la surface agricole impactée est plus grande car elle sort du territoire administratif de l'Auxerrois.

#### SYNTHESE DES ENJEUX

**Structurer la gouvernance de l'eau à l'échelle des territoires avec toutes les agricultures et la piloter dans un consensus dynamique.**

Intégrer très en amont les agriculteurs des territoires afin qu'ils soient **partie prenante à la conception des projets de gestion de l'eau.**

Maintenir des productions agricoles sur le territoire de la Communauté d'agglomération en permettant **l'accès à l'eau pour les animaux et les cultures.**

**Œuvrer à l'optimisation des besoins en eau,** notamment en période estivale, des services des collectivités et des citoyens.

**Piloter de façon opérationnelle et dans un dialogue actif** les projets de protection des captages d'eau potable.

**Favoriser et soutenir la mise en place de systèmes de culture résilients et d'innovation répondants aux enjeux de l'eau** (gestion foncière, installations agricoles, création ou soutien de filières locales,...).

**Favoriser la synergie** de la protection des ressources en eau et du changement climatique **pour accompagner des systèmes agricoles résilients.**

## L'agriculture et la biodiversité

On observe deux types de biodiversité :

- La **biodiversité remarquable**, clairement identifiée (espèces et écosystèmes, zonages, gestionnaire spécifique) et présentée dans le diagnostic environnemental
- La **biodiversité ordinaire**, que l'on trouve en milieu urbanisé mais également en zone rurale.

Les terres agricoles jouent un rôle important dans le maintien de la biodiversité ordinaire des territoires ruraux. La diversité des milieux créés et maintenus par l'agriculture permet une large biodiversité ordinaire : champs, prairies, haies et bosquets, chacun de ces milieux a une biodiversité ordinaire qui lui est propre et que l'agriculture contribue à maintenir.

Plusieurs dispositifs existent pour accompagner l'agriculture vers une transition écologique :

- Les groupes 30 000 :
- Les fermes DEPHY :
- Les GIEE :
- Les labels et certifications telles que l'agriculture biologique et la certification HVE

Dans l'Auxerrois :

- **XX** exploitations sont certifiées Agriculture Biologique
- 53 exploitations sont certifiées HVE
- **XX** exploitations sont dans des réseaux DEPHY, GIEE ou groupe 30 000

## Zoom sur l'agroforesterie

**XX**



## L'agriculture face au changement climatique

### Contexte général

Les effets du changement climatique se font ressentir depuis plusieurs années, plutôt via des aléas\* (sécheresses, inondations). Le sujet est majeur et l'agriculture y est particulièrement sensible. Pour rester compétitives, les exploitations doivent relever le défi de l'adaptation de leurs systèmes de production et travailler à l'atténuation de leurs impacts.

L'**adaptation** correspond à la situation « je me sauve moi-même et je gère l'inévitable ».

L'**atténuation** correspond à la situation « je sauve mes enfants et j'évite l'ingérable ».

Il semble toutefois nécessaire de positiver le lien entre l'agriculture et le changement climatique. Il est avéré que l'accélération de l'augmentation des températures est due aux émissions de gaz à effet de serre (GES) générées par les activités humaines (bâtiments, déchets, production d'énergie, industrie, transports, agriculture).

L'agriculture a réellement une posture singulière car elle est à la fois impactée contributrice et apporteuse de solutions. En effet, les terres agricoles et leur occupation jouent un rôle majeur et pourraient contribuer de 20 à 60% au potentiel d'atténuation des émissions de GES d'ici 2030 grâce au rôle de l'agriculture et de la forêt en tant que pompe à carbone, permettant de stocker cet élément et de compenser les émissions des autres secteurs, par la production de matériaux et d'énergies renouvelables et par une évolution des modes de production.

Pour lutter efficacement contre le réchauffement climatique, l'agriculture doit s'engager dans une réflexion globale et systémique pour, à terme, réduire les émissions de gaz à effet de serre. Des solutions existent, notamment, le recours préférentiel à l'azote organique et au développement des légumineuses, au développement de l'agroforesterie. Les arbres et les haies assureront la protection et

'enrichissement en carbone des sols, la réduction du risque de stress hydrique, des abris naturels aux animaux d'élevage tout en contribuant à la diversité.

Le rôle de l'agriculture et de la forêt dans la lutte contre le changement climatique est reconnu depuis la COP21 organisée en 2015. Il est inscrit dans les accords de Paris et a donné une réelle légitimité à l'initiative « 4 pour 1000 » au travers de la stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC). La SNBC s'appuie sur un scénario prospectif d'atteinte de la neutralité carbone à l'horizon 2050, sans faire de paris technologiques. Celui-ci permet de définir un chemin crédible de la transition vers cet objectif, d'identifier les verrous technologiques et d'anticiper les besoins en innovation.

Le Groupe d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) envisage quatre futurs possibles selon des évolutions de contexte socio-économique, des efforts de réduction des GES dans le temps par secteur et par pays et du rôle des différents leviers de changement : politique, technologie, comportemental.

Différents scénarii ont été définis en fonction des différents forçages et représentés sur le schéma ci-après :

- RCP 8.5 « pas de changements » : les émissions continuent d'augmenter à la vitesse actuelle ;
- RCP 6.0 « quelques atténuations » : les émissions augmentent jusqu'en 2080 puis diminuent ;
- RCP 4.5 « fortes atténuations » : les émissions se stabilisent à la moitié du niveau actuel en 2080 ;
- RCP 2.6 « très fortes atténuations » : les émissions sont divisées par 2 en 2050.

Afin de prendre la mesure du sujet et de permettre à l'agriculture de percevoir l'influence du réchauffement climatique sur ses pratiques, des travaux sont engagés depuis 2019, par la Chambre d'agriculture de l'Yonne, dans le cadre du réseau des Chambres d'agriculture de Bourgogne Franche Comte, avec le concours financier de l'ADEME et du

Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté et du CASDAR dans le cadre du projet PRAACTICE.

L'outil ClimA-XXI permet de faire des projections climatiques. Il s'agit de données modélisées (passées comme futures). Les comparaisons portent sur 3 périodes de **30 ans, représentant des horizons de temps différents** :

- les années 1990 (1976-2005) : période de référence ;
- les années 2030 (2021-2050) : futur proche ;
- les années 2080 (2071-2100) : futur lointain.

Ces travaux simulent l'évolution d'indicateurs climatiques et d'indicateurs agro-climatiques spécifiques aux principales cultures et sur plusieurs localisations du département.

Les indicateurs sont calculés à partir de projections climatiques fournies par le portail « DRIAS - les futurs du climat » développé par Météo-France. Un seul modèle climatologique et un seul scénario d'émissions de gaz à effet de serre sont utilisés pour ces études.

Le détail qui est présenté dans le paragraphe suivant s'appuie sur des projections faites sur la base des données DRIAS sur les stations météorologiques du territoire de l'Auxerrois : Branches et Saint-Bris-le-Vineux.

### Enjeux pour les principales productions

Dans l'état actuel des choses, le changement climatique se traduit notamment en agriculture par des aléas\* climatiques de plus en plus répétés, de forte intensité et dont les impacts peuvent être dévastateurs plus ou moins localement sur les diverses productions agricoles. Les gels tardifs ont dévasté le vignoble, les vergers, certaines productions légumières et créé des dégâts sur grandes cultures (céréales et colza). La grêle, souvent plus locale, impacte toutes les productions, mais crée des dommages sur plusieurs campagnes pour les cultures pérennes. Les sécheresses et chaleurs printanières et estivales favorisent l'échaudage des plantes à la floraison et réduisent les productions.

Les périodes d'humidité excessive peuvent provoquer l'inondation des cultures, des phénomènes érosifs et le développement de maladies dues à des champignons ou d'autres parasites et ravageurs.

Les projections présentées ci-après dépassent ces aléas\* et s'attachent à des indicateurs climatiques généraux ainsi qu'à des indicateurs agro-climatiques qui sont spécifiques à la physiologie des plantes et des animaux. Les projections sont faites selon les éléments suivants identiques pour chaque station météo :

- Source : DRIAS/CNRM 2020
- Nature : PROJECTIONS CLIMATIQUES - MODELE ALADIN -SCENARIO RCP 8.5
- Horizons temporels analysés : référence 1976-2005, Futur proche 2021-2050, Futur lointain 2071-2100

#### Les projections climatiques

De façon générale, ces projections montrent :

- une augmentation de la température,
- une quantité d'eau moyenne sur l'année qui évolue peu mais dont la répartition est modifiée,
- une augmentation des aléas\* en termes de fréquence et d'intensité.

Afin de se projeter dans la réflexion de piste d'adaptation ou d'atténuation, la chambre d'agriculture de l'Yonne travaille avec des indicateurs climatiques et des indicateurs agro-climatiques. Ces dernières permettent d'envisager spécifiquement pour chaque espèce l'impact du changement climatique et d'orienter les pistes de travail.

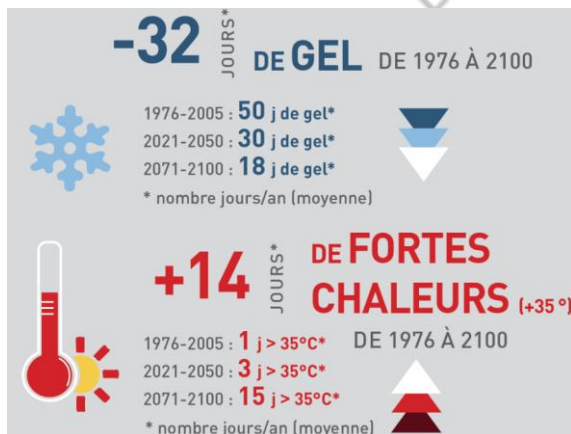
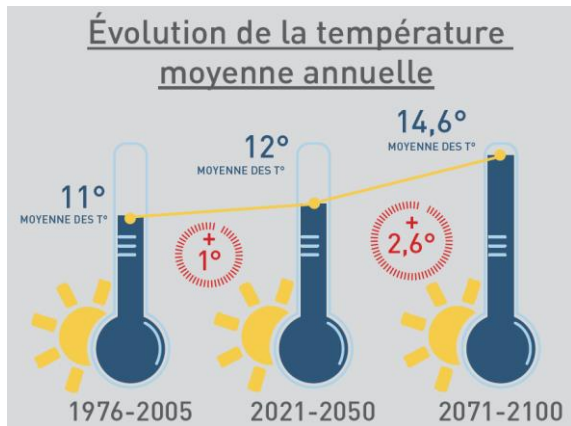
Le tableau suivant donne les principaux indicateurs généraux permettant d'aborder le changement climatique.

#### Indicateurs généraux étudiés

Températures moyennes mensuelles

Nombre de jours de gel par an
Episodes de fortes chaleurs (+ de 35°C)
Cumuls mensuels des précipitations
Nombre de jours par mois avec précipitations > 1mm
Sécheresse des sols en été (SSWI)
Pluies efficaces (P-ETP)

L'infographie ci-dessous matérialise les résultats des travaux menés par la Chambre d'agriculture de l'Yonne sur les indicateurs généraux « Température, nombre de jours de gel et épisodes de fortes chaleurs » d'après les données des stations météorologiques de Branches et St-Bris-le-Vineux.



**Indicateurs généraux de changement climatique sur l'Auxerrois**

Source : Chambre d'agriculture de l'Yonne

Les projections sur les 2 stations du territoire de l'Auxerrois montrent la même évolution globale

des cumuls annuels médians selon les périodes étudiées, avec les variations locales.

Stations météo	Branches	St Bris-le-Vineux
1976-2005	724	756
2021-2050	772	798
2071-2100	787	803

**Evolution des cumuls annuels médians de pluies en mm sur les 2 stations météo (Chambre d'agriculture de l'Yonne)**

Les quantités d'eau de pluie marquent une légère augmentation mais leur répartition va être modifiée, ce qui amène des réflexions par rapport aux besoins en eau des cultures mais aussi à la capacité du territoire à « garder » de l'eau utilisable donc les ressources actuellement utilisées par tous les acteurs du territoire. Les études menées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne montrent un déficit de précipitations entre mars et mai et un excédent marqué d'août à octobre. Pour les projections de fin de siècle, février, juin, octobre et décembre sont sensiblement plus humides que sur la période de référence, alors que juillet est plus sec.

D'ici le milieu du XXIème siècle, le nombre de jours pluvieux diminue entre avril et juillet (**-4 jours** pour la station de BRANCHES sur la période comparée à la période de référence) et augmente sensiblement en septembre et décembre. A la fin du XXIème siècle, le nombre de jours pluvieux est encore moins important entre avril et août (**-10 jours** sur la période comparée à la période de référence).

Quel que soit l'horizon considéré, à l'avenir, les cultures vont subir un stress hydrique plus important au printemps.

	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Aou	Sep	Oct	Nov	Dec		Total
<b>1975-2005</b>	13	11	11	12	11	10	10	8	8	10	10	11		123
<b>2021-2050</b>	+1	+0	+0	-2	-1	+0	-1	+1	+3	+0	+0	+3		127
<b>2071-2100</b>	-1	+2	-1	-2	-1	-1	-3	-3	+0	+1	+1	+2		117

Evolution du nombre de j P>1mm : station météo BRANCHES (Chambre d'agriculture de l'Yonne)

Les grands types d'adaptation envisageables avec les connaissances actuelles (projections climatiques, potentialités agronomiques des sols, évolution des espèces et variétés végétales, types d'élevages) ont été imaginés (Annexe 1). Pour chaque grand type de production sont présentées des pistes qui peuvent contribuer soit à l'adaptation des productions au changement climatique à plus ou moins long terme, soit à l'atténuation de l'impact. Chaque exploitation peut mobiliser, selon son système de production actuel et son projet d'évolution, les 2 registres adaptation et atténuation. L'Auxerrois peut favoriser et accompagner la mise en œuvre de pistes agricoles lorsqu'elles répondent à un enjeu commun.

Les forêts sont sensibles au changement climatique : disparition d'essences, difficultés potentielles pour les plantations de peupliers en vallées. La place de l'arbre dans la surface agricole doit se renforcer et le choix des essences doit tenir compte de ces éléments.

#### SYNTHESE DES ENJEUX

Prendre en compte **les potentiels agronomiques** des sols pour adapter les systèmes de production et proposer un cadrage territorial des productions d'énergies renouvelables.

Favoriser les évolutions variétales et accompagner les modifications réglementaires s'y rapportant.

Favoriser **l'implantation d'arbres et de couverts\* permanents**

**Limiter l'artificialisation des sols**

Favoriser les matériels, aménagements et outils de suivi permettant d'optimiser l'irrigation